



**PRÉFET
DE LA RÉGION
RÉUNION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PREFECTURE DE LA REUNION

Saint-Denis, le 29 OCT 2020

ARRETE N° 3138.

**Portant nomination au conseil d'administration de l'établissement public
du Parc national de La Réunion**

**LE PRÉFET DE LA RÉUNION
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite**

VU le Code de l'Environnement, notamment son article R. 331-26,

VU le décret n° 2007-296 du 5 mars 2007 créant le Parc national de La Réunion, notamment son article 26,

VU les réponses apportées par les organismes consultés préalablement et qui ont désignés leurs représentants au sein du conseil d'administration de l'établissement public du parc national de La Réunion,

SUR PROPOSITION du Secrétaire général de la préfecture de La Réunion.

ARRÊTE

Article 1^{er} : Sont nommés membres du conseil d'administration de l'établissement public du parc national de La Réunion :

1) Au titre des personnalités à compétence locale:

Mme Martine DUGAIN, représentant de la propriété forestière privée du cœur, sur proposition du Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs

2) Au titre des personnalités à compétence nationale ou représentant des organismes à compétence nationale

M. Vincent BOULET, sur proposition du Conseil National de Protection de la Nature

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture de La Réunion, le directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement, le Directeur du Parc National de la Réunion, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de La Réunion.

Pour le préfet,
La secrétaire générale par intérim

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the left.

Isabelle REBATTU

Voies et délais de recours : la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Saint-Denis dans le délai de deux mois à compter de sa publication.